

LE DROIT À L'ÉDUCATION

Un droit humain
fondamental stipulé par
l'ONU et reconnu par
des traités régionaux et
de nombreuses
constitutions nationales

Une collection du
Programme Droits
Humains du Centre
Europe - Tiers Monde
(CETIM)



CETIM

Remerciements

Cette brochure a bénéficié de l'appui de l'Etat de Genève, des Communes de Meyrin et de Confignon, de la Loterie romande et d'Emmaüs International. Elle s'inscrit dans le cadre du Programme Droits Humains du CETIM, lui-même soutenu (août 2009) par la Direction du développement et de la coopération - Suisse (DDC), par les Villes de Genève et de Lausanne, les Communes de Plan-les-Ouates, de Lancy et d'Onex et par Caritas Suisse.

Par ailleurs, ont apporté leurs contributions à cette recherche Mmes Jessica Coffi et Hindati Simpara.

Droit de reproduction

Cette brochure est disponible en français, anglais et espagnol. Sa reproduction et/ou sa traduction dans d'autres langues sont non seulement autorisées mais encouragées, à la condition de mentionner l'édition originale et d'en informer le CETIM.

Le Droit à l'éducation

© Centre Europe-Tiers Monde (CETIM)

ISBN : 978-2-88053-077-8

Genève, août 2009

Graphisme de couverture: Régis Golay

CETIM

6 rue Amat, 1202 Genève, Suisse

Tél. +41 (0)22 731 59 63

Fax +41 (0)22 731 91 52

Email : cetim@bluewin.ch

Website : { HYPERLINK "<http://www.cetim.ch>" }

Brochures de la collection déjà publiées

- Le droit à l'alimentation (2005)
- Sociétés transnationales et droits humains (2005)
- Pour un Protocole additionnel au PIDESC ! (2005)
- Le droit à la santé (2006)
- Personnes déplacées dans leur propre pays (2007)
- Le droit au développement (2007)
- Le droit au logement (2007)
- Dette et droits humains (2007)
- Lutte anti-terroriste et respect des droits humains (2007)
- Le droit au travail (2008)

*Le **Programme droits humains** du CETIM se consacre à la défense et à la promotion de tous les droits humains, les considérant totalement indissociables et indivisibles. Il met tout particulièrement l'accent sur les droits économiques, sociaux et culturels et sur le droit au développement, qui demeurent largement délaissés. Il vise notamment à lutter contre l'impunité de leurs multiples violations et à aider les collectivités, groupements et mouvements sociaux qui en sont les victimes à faire entendre leurs voix et valoir leurs droits.*

*Cette **collection** de brochures didactiques souhaite fournir une meilleure connaissance des textes (conventions, traités, déclarations, etc.) et mécanismes officiels existants à toutes celles et tous ceux qui luttent et se mobilisent pour qu'ils soient enfin appliqués.*

Sélection parmi les dernières publications du CETIM

- *En finir avec la dépendance à l'aide*, traduction de l'ouvrage *Ending Aid Dependence*, Yash Tandon (novembre 2009)
- *Efficace, neutre, désintéressée. Points de vue critiques du Nord sur la coopération européenne*, ouvrage collectif (octobre 2009)
- *Sortir le Droit international du placard*, Monique et Roland Weyl (2008)
- *Produire de la richesse autrement. Usines récupérées, coopératives, micro-finance, ... les révolutions silencieuses*, ouvrage collectif (2008)
- *Vía Campesina : une alternative paysanne à la mondialisation néolibérale*, ouvrage collectif (2002)

SOMMAIRE

Introduction

I. Définition, but et contenu du droit à l'éducation

II. Eléments constitutifs du droit à l'éducation

- A) Obligation et gratuité
- B) Qualité
- C) Education aux droits humains
- D) Liberté des parents ou tuteurs de choisir des établissements scolaires
- E) Liberté des personnes privées ou morales de créer et de diriger des établissements scolaires
- F) Non discrimination
- G) Coopération internationale

III. Normes pertinentes

- A) Au niveau international
- B) Au niveau régional

IV. Obstacles à la réalisation du droit à l'éducation

- A) Inégalité/pauvreté
- B) Manque de moyens
- C) Discrimination/ségrégation
- D) Privatisation
- E) Insuffisance de la coopération et de la solidarité internationales

V. Obligations des Etats et mise en œuvre au niveau national

- A) Obligations des Etats
- B) Exemples de mise en œuvre au niveau national

VI. Mécanismes de contrôle

- A) Au niveau national
- B) Au niveau régional
- C) Au niveau international

Conclusion

VII. Annexes

Principaux sites de référence et coordonnées des instances auxquelles on peut s'adresser